

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2008

Pour cette réunion le Conseil Municipal s'est déplacé sur les lieux du captage et de la distribution de l'eau du hameau de WARTIGNY, en compagnie de M. DEWELLE, technicien sanitaire à la DDASS et de M. BOURGUIN, représentant du SEPA (Syndicat des Eaux du Plateau Ardennais). Il a pu constater l'état de vétusté des équipements de captage et la relative protection de la source. Mr DEWELLE a exposé les deux problèmes à résoudre : d'une part la qualité bactériologique et d'autre part la mise aux normes des installations. Il a expliqué ensuite les solutions possibles : soit la mise en place d'une procédure de protection du captage, soit le raccordement à un syndicat d'alimentation d'eau. Mr BOURGUIN a confirmé que le SEPA peut tout à fait raccorder WARTIGNY à son réseau. Différentes possibilités sont alors envisagées mais il faut prendre en compte la longueur de canalisation à couvrir. Le Conseil Municipal a donné tous pouvoirs à M. le Maire pour qu'il lance une étude concernant la protection du captage, le coût d'une mise aux normes ou d'un raccordement au SEPA mais également sur l'état de la canalisation existante.

Le Conseil est ensuite revenu à la Mairie afin de poursuivre l'ordre du jour. Pour finaliser la vente des deux parcelles de BOGNY, le Conseil a dû délibérer sur leur déclassement. Il a donc voté à l'unanimité le déclassement des terrains et accepté à l'unanimité cette vente. Il a également donné tous pouvoirs à M. le Maire, pour réaliser cette cession.

M. le Maire a ensuite expliqué les travaux effectués par l'employé communal pour nettoyer le cimetière de MURTIN et produit un devis de l'entreprise BAUDOIN pour la réfection des allées. Après délibération ce devis a été accepté à l'unanimité.

Dans le dossier des réserves incendie, M. le Maire informe le Conseil que la subvention est arrivée, soit 20 % de la dépense prévue. Par contre, il note qu'étant donné le coût des travaux, légalement un appel d'offre aurait dû être organisé et s'interroge sur la légalité de la procédure mise en place.

Afin d'embellir les abords de l'église de MURTIN, M. le Maire a proposé l'élagage voir l'abattage de certains arbres ainsi que la démolition de la grange de la bascule. Parallèlement l'offre de l'entreprise SOICHET a été retenue pour l'élagage d'arbres à BOGNY. M. Denis THIERCELET a également demandé le débroussaillage des alentours du four à chaux. M. le Maire a proposé que la Commission des Travaux se réunisse le 4 octobre afin de faire un bilan des travaux à effectuer pendant le mandat. M. Philippe BOCQUET en a été nommé rapporteur.

Il a ensuite souligné l'intérêt que les délibérations du Conseil Municipal soient désormais nominatives. Après délibération, cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

M. le Maire s'étant aperçu que depuis 2004 la commune n'était plus assurée au titre de la responsabilité civile, les contrats d'assurance ont été mis à jour et complétés, sans surcoût.

Il a précisé que le véhicule C15 acheté par la commune pour 2 500 euros serait disponible très rapidement.

M. le Maire a organisé le relevé des compteurs d'eau qui s'effectuera courant octobre, 3 équipes seront mises en places. A BOGNY les compteurs seront relevés par M. Bernard CATRIN et M. Franck LEPORCQ. Sur le hameau de WARTIGNY, les relevés seront faits par M. Emmanuel DUMMANGE. Sur MURTIN, l'équipe sera constituée par M. le Maire, M. Philippe BOCQUET et Mme Dominique SOUFFLEUR